

Zeitschrift: Zeitschrift des Vereins Schweizerischer Konkordatsgeometer [ev. = Journal de la Société suisse des géomètres concordataires]

Herausgeber: Verein Schweizerischer Konkordatsgeometer = Association suisse des géomètres concordataires

Band: 8 (1910)

Heft: 8

Vereinsnachrichten: Protocole de la 9em assemblée générale du 5 juin 1910 à l'aula de l'université de Lausanne

Autor: Ehrensberger, M. / Müller, H.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Zeitschrift

des

Vereins Schweizer. Konkordatsgeometer

Organ zur Hebung und Förderung des Vermessungs- und Katasterwesens

Jährlich 12 Nummern. Jahresabonnement Fr. 4. —

Unentgeltlich für die Mitglieder.

Redaktion:
J. Stambach, Winterthur.

Expedition:
Geschwister Ziegler, Winterthur

Protocole

de la 9^{em} assemblée générale du 5 juin 1910
à l'Aula de l'université de Lausanne.

Membres présents : 124.

Président: Ehrensberger.

1^o *Ouverture de l'assemblée.* Le président M. Ehrensberger déclare la séance ouverte à 2 h. de l'après midi. Il souhaite la bienvenue au nom du comité central aux membres de la société. Ceux-ci sont venus nombreux raffermir les liens qui unissent la Suisse française à la Suisse allemande depuis l'assemblée de Soleure du 9 mai 1909.

Le président prononce avec émotion les noms des membres de la société décédés dans l'année écoulée; ce sont MM. Honegger à Wald et Luder père, à Berthoud. L'assemblée se lève en l'honneur de ces collègues décédés.

Sont nommés scrutateurs MM. Halter, Decoppet & Moser, traducteurs MM. Panchaud & Müller.

2^o *Protocole.* On renonce à la lecture du protocole de la 8^e assemblée générale du 9 mai 1909 à Soleure, parce qu'il a été publié in extenso dans l'organe de la société. Le protocole est accepté.

3^o *Le Compte rendu pour 1909* a été remis imprimé à tous les membres. Il ne donne lieu à aucune remarque et est accepté.

4^o *Compte annuel pour 1909*. Un extrait du compte annuel a été remis aux membres en même temps que le compte rendu annuel. Personne ne demande la lecture du compte annuel. La proposition des reviseurs de comptes, d'approuver le compte annuel en remerciant le caissier de la société, est acceptée par l'assemblée.

5^o *Fixation de la cotisation annuelle*. Sur la proposition du caissier, M. Stohler, cette cotisation sera de 10 Fr. connue par le passé.

6^o *Conférence de M. Mermoud de l'Isle*. M. Mermoud entretient l'assemblée par une conférence d'une demi-heure sur le nivellement de précision dans le canton de Vaud. Nous renonçons à donner ici un compte rendu de cette excellente conférence qui paraîtra prochainement dans notre organe. Le président remercie chaleureusement le conférencier.

7^o *Instruction sur l'arpentage fédéral*. Le président rapporte sur la question. Il dit d'abord ce qui a été fait dans cette affaire depuis l'assemblée générale de Soleure, à laquelle les sections et les membres isolés avaient été invités à faire leurs propositions d'amendements. La commission de 8 membres chargée d'élaborer un projet a eu sa dernière séance en juillet 1909 à Sargans. Elle a autant que possible tenu compte des propositions faites par les sections et les membres. Une assemblée des différentes commissions qui a eu lieu du 30 mars au 1 avril 1910, a fixé définitivement les principes détaillés de l'instruction.

Le temps est proche où cette instruction aura atteint sa forme définitive et pourra entrer en vigueur. De même les dispositions relatives à la distribution des frais du cadastre d'arpentage sont sur le point d'aboutir.

Le président remercie le 8 membres de la commission qui se sont donné tant de peine pour mener à bien cette grande entreprise. Il invité l'assemblée à se lever en leur honneur et en signe de reconnaissance.

Il n'y a pas de discussion sur ce sujet.

8^o *La question scolaire*. Le président rapporte, Le 5 mai 1909 a eu lieu à Zurich une conférence entre les professeurs du Polytechnicum et des représentants de l'association des géomètres.

Puis le comité de notre société s'aboucha avec le conseil scolaire fédéral et obtient une audience chez le président de cette autorité. Il résulta de cette entrevue que l'opinion du conseil scolaire ne différait de celle de l'association des géomètres que sur la question de la durée des études universitaires.

Les sous-commissions de la commission spéciale instituée par le département fédéral de justice et police se sont aussi occupées de la question des études des géomètres et ont énoncé 6 thèses à cet effet. Sur la proposition de M. le colonel Held, le président de la société des géomètres concordataires a été chargé de rédiger un commentaire détaillé de ces thèses. Ce mémoire, revu par M. le directeur Held, a été envoyé en septembre 1909 aux autorités compétentes.

Le département de l'intérieur avait invité les cantons à se prononcer sur la question. Sauf de rares exceptions les cantons sont favorables à une instruction plus complète des géomètres. Le même département a mis à la disposition du rapporteur toutes les pièces relatives à cette question. Outre les déclarations déjà mentionnées, le dossier contenait un rapport de la division topographique du département militaire proposant la création d'une commission chargée d'examiner à fond la question. En outre le dossier contient une pièce dans laquelle le conseil scolaire se déclare d'accord avec les revendications de l'association suisse des géomètres tendant à fonder un diplôme fédéral.

Une commission de 17 membres convoquée par le département de l'intérieur a siégé à Berne du 30 au 31 mai 1909. Elle a adopté les principes suivants :

Le certificat de maturité est exigé comme couronnement des études préparatoires ; il est institué une commission fédérale d'experts pour le diplôme ; la liberté du choix des branches est garantie ; un programme d'études sera introduit au Polytechnicum ; 2 années de pratique seront exigées. Une sous-commission de 7 membres soumettra ces principes à un examen minutieux.

La question scolaire est ainsi sur le point d'aboutir à une solution satisfaisante.

Dans la discussion, M. Moser prend la parole. Il rappelle que la question scolaire en était encore, il y a 2 ans, lors de l'assemblée générale de St-Gall, à un point qui ne faisait pas prévoir une solution si prochaine. Et maintenant, grâce à l'activité pleine

de tact et d'énergie du comité de la société, la solution est presque trouvée. Il remercie au nom de l'assemblée les hommes qui ont consacré leurs forces au service de cette affaire.

9^o *Agrandissement du comité.* M. Stohler explique les raisons qui ont porté le comité à faire cette proposition. C'est afin de permettre aux membres de la Suisse française d'avoir plus de représentants dans le comité, que le nombre des membres doit être élevé de 7 à 9.

La proposition est acceptée sans discussion.

10^o *Augmentation du traitement du rédacteur.* M. Muller rapporte.

Il fait l'historique de l'organe de la société depuis sa fondation. Cet organe, qui a l'origine n'avait que 8 pages, est devenu maintenant un périodique composé ordinairement de 18 à 22 pages. Déjà le traitement initial du rédacteur qui se montait à 500 fr., était trop modeste; mais ce chiffre avait été dicté par les ressources restreintes de la société. Aujourd'hui où le nombre des membres s'est accru et où la caisse centrale n'aura pas si tôt des dépenses extraordinaires, on peut sans scrupules voter une augmentation de traitement. Cette décision s'impose vis-à-vis du rédacteur actuel qui s'est donné tant de peine pour le développement de notre organe. Grâce à cette augmentation, il lui sera dorénavant possible de rétribuer convenablement ses collaborateurs.

M. Muller propose au nom du comité de porter le traitement du rédacteur de 500 à 800 fr.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

11^o *Nomination de membres d'honneur.* M. Müller rapporte. Le code civil suisse qui prévoit un cadastre général et qui par là est d'une importance capitale pour les géomètres, a imposé de grandes tâches à l'association des géomètres. — Pour les bien mener à bout la société a besoin d'hommes exempts de préjugés, expérimentés et énergiques. Voici quelques-unes de ces tâches: la création d'un règlement uniforme d'arpentage, la question des études que doivent faire les futurs géomètres et l'introduction d'un examen d'état fédéral.

Parmi les nombreux collègues qui ont contribué à réaliser ces postulats, il en est surtout 3 auxquels nous devons être reconnaissants pour les services inappréciables qu'ils nous ont rendus :

Ce sont MM. *Fehr*, géomètre en chef de la ville de Zurich, *Ehrensberger*, géomètre des C. F. F., président de l'A. S. des géomètres à St-Gall et *Held*, directeur du bureau fédéral de topographie à Berne.

Le comité propose à l'unanimité de nommer membres d'honneur de l'A. S. des géomètres ces trois messieurs, en reconnaissance de leurs grands mérites et de la façon efficace dont ils ont représenté les intérêts généraux de la société.

Le vice-président, M. Stohler ouvre la discussion: Personne ne demande la parole.

La proposition est acceptée.

12° *Elections.*

a) *Comité.* Le président annonce que les membres du comité: Grivaz, Weber et Stohler ont donné leur démission. Il les remercie au nom de la société pour les services rendus. En outre il propose de réélire les autres membres du comité. Pour remplacer les membres démissionnaires et pour augmenter le nombre des membres du comité, comme il vient d'être décidé, les propositions suivantes ont été faites:

Par la section bernoise des géomètres, M. Fritz Luder à Berthoud, par la section Argovie-Bâle-Soleure, M. Basler à Zofingen, par la société des géomètres du Ct. de Vaud, M. M. Mermoud à l'Isle et Panchaud à Genève, par le comité central, M. Fischli à Zurich.

Il n'y a pas d'autres propositions.

On passe au vote. Les membres proposés sont élus à l'unanimité.

Vient ensuite l'élection du président.

Le vice-président M. Stohler propose la réélection du président actuel. Celle-ci a lieu à l'unanimité et à mains levées.

b) *Reviseurs de comptes.* Sont nommés M. M. Braunschweiler et Thalman; ce dernier en remplacement de M. Derendinger qui a refusé une réélection.

13° *Fixation du prochain lieu de réunion.* Le comité central appuyé par des collègues zuricois propose Zurich. La proposition est adoptée.

14° *Propositions éventuelles.* (Art. 4 des statuts). Il n'en est fait aucune.

15^o *Propositions individuelles.* Nicole invite le comité à examiner si ou ne pourrait pas traduire régulièrement l'organe de la société en français.

Le président, M. Ehrensberger répond que le comité examinera la question.

Moser prie le comité de faire des démarches pour uniformiser les taxations afin de niveler les différences exagérées qui existent entre les différentes commissions de taxation.

Le président répond que le comité a décidé de soumettre les taxations à un examen approfondi en vue de les réorganiser.

Pour terminer le président remercie l'assemblée de l'attention qu'elle a donnée à la partie administrative et souhaite aux membres de passer le soir et le jour suivant des heures joyeuses.

La séance est levée à 4^{1/2} h.

Le président:	Le secrétaire:
<i>M. Ehrensberger.</i>	<i>H. Müller.</i>

Sektion Zürich-Schaffhausen.

Unsern Mitgliedern zur gefl. Notiz, daß im Laufe dieses Monates die Jahresbeiträge pro 1910 per Nachnahme eingezogen werden.

Der Kassier.

† Martin Stohler.

Am 11. Juli 1910 ist unser liebes Mitglied Martin Stohler, Chef des Grundbuchgeometerbureaus Basel, nach dreiwöchentlicher, schmerzhafter Brustfellentzündung, jedoch unerwartet rasch, infolge Herzlähmung im 53. Altersjahre zur ewigen Ruhe eingegangen. Der Verstorbene besuchte die Schulen seiner Heimatgemeinde Pratteln, die Bezirksschule Liestal, die Gewerbeschule Basel und erwarb nach Absolvierung des Technikums Winterthur und der vorschriftsmäßigen Praxis im Jahre 1880 das Patent als Konkordatsgeometer. Seine erste berufliche Tätigkeit erstreckte sich in Rücksicht auf die seit der 1830er Wirren eingetretenen Stagnation in der Parzellarvermessung seines Heimatkantons mehr auf vermessungstechnische Vorarbeiten bei Bahnbauten. So be-